



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ukraine

Question écrite n° 52130

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement de nos relations avec l'Ukraine. En effet, ce grand pays à la longue histoire et aux richesses naturelles très importantes possède une place stratégique dans cette partie du monde. Au-delà des péripéties politiques nombreuses et mouvementées que l'Ukraine vient de connaître ces derniers mois, ce pays regarde l'Europe plus que son passé : Et dans ce regard vers l'Union européenne, la France a une place particulière et privilégiée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'action qu'il compte mener pour développer les relations de la France avec l'Ukraine.

Texte de la réponse

La France et ses partenaires européens, qui souhaitent une Ukraine stable et démocratique, estiment que ces objectifs passent par le succès de la transition ukrainienne. L'Ukraine vient de connaître des changements politiques importants et les nouveaux dirigeants ukrainiens ont annoncé un programme de réformes politiques et économiques ambitieux. Le ministre des affaires étrangères a effectué une visite à Kiev le 5 février, au lendemain même de l'investiture du Premier ministre ukrainien par le Parlement et de la formation du gouvernement ukrainien. Il a été reçu par le président Iouchtchenko, le Premier ministre, Madame Tymochenko, et son homologue ukrainien, M. Tarassiouk. A l'occasion de cette visite, destinée à donner un nouvel élan aux relations bilatérales avec l'Ukraine, le ministre des affaires étrangères a marqué le soutien de la France au processus de modernisation de l'Ukraine. Ce soutien se traduira notamment par un renforcement de la coopération administrative et en faveur de l'État de droit. A partir du mois de mai prochain, la France mettra pour deux ans à disposition de la direction générale de la fonction publique ukrainienne un assistant technique pour la conseiller sur la réforme du statut de la fonction publique. Dans le cadre de l'assistance communautaire TACTS, l'ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières), organisme chargé de mettre en oeuvre la coopération technique du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, va conduire pendant deux ans un projet de réorganisation du Trésor ukrainien. La France poursuit par ailleurs ses programmes de formation des jeunes politiciens ukrainiens, en partenariat avec la fondation Robert-Schuman, et de formation des journalistes. Dans le domaine judiciaire et juridique, l'Ecole nationale de la magistrature a fait des propositions à l'Académie des juges d'Ukraine pour lancer une coopération en matière de formation des magistrats. La France met également l'accent sur le renforcement de la coopération universitaire. Un accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de troisième cycle sera prochainement signé avec l'Ukraine. La France va par ailleurs lancer un programme pour créer des masters conjoints franco-ukrainiens répondant aux standards européens (processus de Bologne). La France assurera la gratuité des visas aux étudiants ukrainiens se rendant en France pour leurs études dans le cadre des partenariats universitaires entre les deux pays. Dans le domaine artistique et culturel, la France devrait cette année encore jouir d'une forte visibilité grâce à l'organisation, à Kiev et dans les autres grandes villes d'Ukraine, du « printemps français », consacré à la création contemporaine. La première édition du « printemps français » s'est déroulée en mai 2004 et a connu un grand succès. L'économie ukrainienne, qui bénéficie d'un potentiel industriel et agricole élevé, connaît depuis 2000 une forte croissance. Le marché ukrainien, de taille importante (47 millions d'habitants), offre des opportunités d'investissements qu'il convient de saisir rapidement. Les entreprises françaises sont déjà présentes dans plusieurs secteurs : agro-alimentaire, nucléaire civil, transports,

télécommunications. Leur intérêt pour l'Ukraine est croissant, comme l'atteste la mission de MEDEF-International en Ukraine en mars prochain. S'agissant des relations UE-Ukraine, la France soutient pleinement la politique de voisinage de l'Union Européenne. Elle souhaite l'établissement d'un partenariat ambitieux avec l'Ukraine dans ce cadre. Cet approfondissement de la relation UE-Ukraine, complémentaire des relations de ce pays avec tous ses grands partenaires régionaux, doit se traduire par des progrès concrets, notamment en matière de facilitations de délivrance de visas, de renforcement du dialogue politique, de coopération dans le domaine de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense), d'établissement de relations économiques et commerciales mutuellement avantageuses et d'assistance au rapprochement des législations.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52130

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9319

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2709